



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D-2019/382

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,

Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

**Direction des Archives de Bordeaux Métropole.
Dépôt complémentaire de documents d'archives
par la Société archéologique de Bordeaux à la Ville
de Bordeaux (Archives de Bordeaux Métropole).
Acceptation du dépôt complémentaire. Autorisation
de signature de l'avenant au contrat de dépôt.**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Service commun métropolitain compétent pour la Ville de Bordeaux, la direction des Archives de Bordeaux Métropole a pour missions de collecter, conserver, classer et communiquer au public, outre les archives publiques des services et établissements de la Ville de Bordeaux, des fonds d'archives d'origine privée relatifs à son histoire et à celle de ses habitants. A cet égard, depuis l'incendie de l'hôtel de ville en 1862 et la disparition d'une grande partie des fonds ancien et moderne, s'est établie une tradition toujours vivace de dons et de dépôts destinés à l'enrichissement du fonds des archives de la Ville de Bordeaux.

Fondée en 1873, reconnue d'utilité publique en 1915, la Société archéologique de Bordeaux est l'un des plus anciens et renommés acteurs associatifs culturels bordelais. Dans le cadre de son fonctionnement et de la mise en œuvre des missions que lui assignent ses statuts, la Société archéologique produit des archives qui lui sont propres. Par ailleurs, elle est également pleine et entière propriétaire de documents d'archives et de documentation dont elle a pu faire l'acquisition ou qui lui ont été remis en dons. En 1965, elle a décidé de confier, sous forme d'un contrat de louage, aux Archives de la Ville de Bordeaux, tant ses archives d'activité propres ne présentant plus d'utilité administrative courante et contribuant à documenter la recherche historique, que des fonds et documents qui lui ont été donnés par ses membres. En 2001, les modalités juridiques de ce dépôt ont été revues et abrogées. Consécutivement a été adopté par délibération D-20010200 du Conseil municipal en sa séance du 30 avril 2001, d'un contrat de dépôt à titre révocable qui a été signé par les deux parties et est entré en vigueur le 21 juin 2001.

Comme elle l'a déjà fait notamment en 1977, en 2001 et en 2015, la Société archéologique propose à nouveau de compléter son fonds en y faisant intégrer les documents décrits dans l'inventaire sommaire qui en a été dressé et figurant en annexe. Cet ensemble représente un volume d'un mètre linéaire et cinquante centimètres linéaires (1,50) et dix (10) documents figurés.

Un avenant au contrat de dépôt, précisant les obligations des parties, a été établi.

Eu égard au très grand intérêt de ce fonds pour la documentation de la recherche historique bordelaise, eu égard au fait qu'il n'y a pas de charge, il apparaît très souhaitable qu'une suite favorable soit réservée à cette proposition de complément de dépôt.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à accepter ce dépôt,
- à signer l'avenant afférent au contrat de dépôt.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Article 3- En cas de dissolution de la Société archéologique de Bordeaux, l'intégralité de son fonds déposé depuis 1965 deviendra pleine et entière propriété de la Ville de Bordeaux et demeurera conservé aux Archives de Bordeaux Métropole.

Article 4- Les présentes prendront effet à compter de la date de signature par les parties.

Article 5- Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 6- Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- pour le maire de Bordeaux en l'Hôtel de ville, place Pey Berland, à Bordeaux,
- pour le président de la Société archéologique de Bordeaux, en l'Hôtel des Sociétés savantes, 1 place Bardineau à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le

Le président de la Société archéologique de Bordeaux

Le maire de Bordeaux

Relevé sommaire des documents faisant l'objet du dépôt complémentaire de 2019
de la Société archéologique de Bordeaux
aux Archives de Bordeaux Métropole

1. Documents d'activité de la Société

- Courrier reçu et envoyé (1882-2005)
- Assemblées statutaires (1990-2001)
- Rapports moraux (1940-1984)
- Finances (1968-2007)

2. Documents de provenance externe

- Documents relatifs au XVIII^e siècle
- Documents relatifs à Aurélien Vivie

3. Documents figurés de provenance externe

Gaëtan Dumas

1. *Portrait de femme aux yeux bleus*, 33x41 cm (n° 322, 9 septembre 1955).
2. *Paysage de rue avec une église vers 1906*, 31x39 cm (n° 318, 9 septembre 1955).
3. *Paysage brumeux avec bateaux à voile*, 18x14 (n° 316, 21 août 1957)
4. *Bateaux à voile*, 21,5x16 cm (n° 317)
5. *Vue sous l'arche d'un pont*, 21,5x 16 cm (n° 315)
6. *Portrait d'une jeune femme*, 25x34 cm, encadré
7. *Pont de pierre*, 33x47cm, encadré.
8. *Panorama de la tour Pey-Berland 1897*, 30,5x40,6 cm (n° 1581)
9. *Saint-Seurin sarcophages mérovingiens*, 37,10x54,90 cm.

Jean Capeyron

10. *Vue du port de Bordeaux du côté de Saint-Michel*, 23 avril 1921, 21x27 cm

Rendu exécutoire, en vertu de l'art. 2 de
la loi du 22 juillet 1982.

Les formalités de publicité ayant été

accomplies le : 2/5/2001

ce document ayant été reçu en

Préfecture le : 5/7/2001

Contrat de dépôt d'archives BORDEAUX, le

Entre les soussignés

La Société Archéologique de Bordeaux, association fondée en 1873 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique le 11 mars 1915, dont le siège social est à l'Hôtel des Sociétés Savantes, place Bardineau, représentée par son Président, Monsieur Coustet, habilité aux fins des présentes par délibération de son conseil d'administration en date du 1^{er} février 2001

ci-après dénommé le déposant,

et

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 30/04/2001
reçu à la Préfecture de la Gironde le 11/5/2001

ci-après dénommé le dépositaire,

Il a été convenu ce qui suit

Article 1

La Société Archéologique de Bordeaux confirme son dépôt aux Archives Municipales de Bordeaux, sous forme d'originaux, d'archives, journaux révolutionnaires et plaques de verre dont elle est propriétaire, consignées sur la liste annexée au présent contrat.

Article 2

Le dépositaire prend à sa charge les frais de conservation matérielle, de classement et d'inventaire des documents déposés.

Article 3

Le dépositaire assumera uniquement la responsabilité des documents consignés dans l'inventaire. Le fonds est estampillé au nom de la Société Archéologique de Bordeaux.

Article 4

Les répertoires et inventaires des documents déposés sont établis en deux exemplaires minimum, dont l'un est remis au déposant.

Article 5

La communication sur place des documents n'est soumise à aucune autorisation préalable du déposant.

Article 6

Tout prêt de documents pour exposition et toute reproduction seront soumis à l'autorisation écrite du déposant. Dans ces cas, la mention « Dépôt de la Société Archéologique de Bordeaux » devra être portée clairement.

Article 7

Si le déposant estimait nécessaire de devoir mettre fin au présent contrat, il devra en donner avis au depositaire par lettre recommandée. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de la dite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par le déposant se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée au depositaire.

Article 8

Dans ce cas, le depositaire pourra en outre faire exécuter à ses frais un microfilm de tout ou partie des documents restitués.

Article 9

Les reproductions de documents déposés réalisées par les soins ou aux frais du depositaire resteront la propriété de celui-ci. Leur communication sera soumise aux conditions imposées à l'article 5. Il en sera de même des microfilms réalisés, en cas de dénonciation du contrat.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2004

Le Président
de la Société Archéologique de Bordeaux,

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX
1, Place Bardineau
33000 BORDEAUX

Robert Goulet

Le Maire de Bordeaux,
l'Adjoint au Maire

[Signature]
Maire de Bordeaux